

## Compte-rendu

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Charrin.

*Date de la convocation :* 29 mai 2018

*Date d'affichage du compte-rendu :* 12 juin 2018

#### Etaient présents :

- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : **Bernard DAUTELOUP** supplée  
**Patrice BONNET** (jusqu'à l'arrivée de M.  
**BONNET à 21 H 15**)
- **Aunay-en-Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : **Jean-François LEMAITRE**  
supplée **Pierre TISSIER-MARLOT**
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAUX,  
Caroline MARCEAU, Marie-Laure  
PARMENTIER, Michel MULOT,  
Alain REININGER
- **Charrin** : Serge CAILLOT,  
Hervé GARÇON
- **Chatillon-en-Bazois** : Michèle  
DARDANT, Michel MARIE,  
Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chouigny** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane MAURY-  
JOSSERAND
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : Georges PEREIRA,  
David BONGARD
- **Isenay** : Philippe LAFAYE
- **La Nocle-Maulaix** : Michel HARASSE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : Nathalie MICHON
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques  
CHARMONT, Françoise DUBUC,  
Jean-Claude DESRAYAUD, Gilles  
GONIN, Thierry DESCOURS
- **Maux** : Eric THOMAS
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Montaron** : Patrick BERTIN
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT  
Supplée **Gérard PERCEAU**
- **Moullins-Engilbert** : Frédéric MONET,  
Ginette DOMART, Pierre BROSSARD,  
Jacques PERRAUDIN
- **Ougny** : Michel DURAND
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Noël PERREAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint-Honoré-les-Bains** : François  
GRANDJEAN
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Savigny Poil Fol** : Bernard LEBLANC
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : Christian SIMONET
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : **Alain BARBEY** supplée **Olivier  
FOREST**
- **Tintury** : Micheline PRADALIER
- **Vandenesse** : Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon** : Guy CLOIX

**Conseillers communautaires suppléants présents :**

Chantal VACHERON, Alexis REVENIAUD, Pascal PETIT, Bruno GALMICHE, Pierre LINARES, Monique JOUAULT, Max LEGARE, Alain GAUTHIER, Jean-Claude NEANT, Jean-Claude LAMBERT.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 59
- Procurations : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 65

**Procurations de :**

- M. Emmanuel BERNARD à M. Sébastien DESCREAU
- M. Didier BOURLON à M. François GRANDJEAN
- M. Jean-Jacques LAMALLE à M. Jean-Paul MARGERIN
- M. Christian POUCHELET à M. Christian COURAULT
- Mme Michèle ANDRIOT à Mme Françoise DUBUC
- M. David JOYEUX à M. Alain REININGER

**Secrétaire de séance :** Hervé GARÇON

Assistés également à la réunion : Didier Brousse, trésorier de la CCBLM ; Steve Gonçalves, responsable du pôle développement ; Marine Berthéol, responsable du service culture ; Maëlle Grangeon, directrice de la CCBLM.

**Adoption du compte-rendu de la dernière réunion****N° 2018-073**

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 12 avril 2018.**

**Décisions prises par la Présidente et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil**

Compte-rendu des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

**Voirie :**

- SNT-PAM : Entretien voies communales : Devis N°1D1802042 de 6000,00 € H.T
- NTM CORBIGNY : Matériel voirie Aunay en Bazois : Bon de commande de 1180,00 € H.T
- NTM CORBIGNY : Matériel voirie Biches : Bon de commande de 1010,00 € H.T
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Ougny : Devis N° 2018-11 de 1070,45 € T.T.C
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Montapas : Devis N° 2018-14 de 3849,25 € T.T.C
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Aahun : Devis N° 2018-10 de 2258,00 € T.T.C
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Aunay : Devis N° 2018-16 de 6875,00 € T.T.C
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Alluy : Devis N° 2018-13 de 7740,00 € T.T.C
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Chouigny : Devis N° 2018-12 de 2750,00 € T.T.C
- E-T-A RAES : Entretien voies communales Bois de SeigneAlluy : Devis N° 2018-05 de 1200,00 € T.T.C
- Etienne SOTTY : Broyage commune Tazilly : Devis N°001 de 1040 € T.T.C
- Etienne SOTTY : Broyage commune Tazilly : Devis N°002 de 3640 € T.T.C
- Nièvre travaux Conseil Départemental : Devis N° 23042018 de 1083,50 € H.T

- ELEVAGE MARIE FRANCIS : Broyage commune Montigny : Devis N° 2018-2 de 4590 € H.T
- NTM CORBIGNY : Matériel voirie Tintury : Bon de commande de 1345,00 € H.T
- NTM Corbigny : Matériel voirie Châtillon en Bazois : Bon de commande de 83,30 € H.T
- NTM Corbigny : Matériel voirie Alluy : Bon de commande de 68,00 € H.T
- NTM Corbigny : Matériel voirie Châtillon en Bazois : Bon de commande de 61,36 € H.T
- DACHARD : Matériel Cercy la Tour : Devis N° 17874 R de 2582,80 € H.T
- Michel MARTIN : Broyage Commune de Brinay : Devis N° DEV0001 de 3800 € H.T
- M. ALLAIRE : Entretien accotements Maux : Devis N° 002 de 2560 € H.T
- Jean-Paul COCHET : Entretien accotements Chiddes : Devis N° 23 de 4030 € H.T
- Jean-Paul COCHET : Entretien accotements Chiddes : Devis N° 23 de 1612 € H.T

#### **Assainissement :**

- LARTEAU LUZY : Remise en état d'un regard au chemin de la Ronde à Luzy : Devis N° DE03200 de 130,27 €

#### **Travaux :**

- JEAN-PAUL RAQUIN GEOMETRE : Relevés Topographiques Port Châtillon : Devis N°2018-04-24 de 2915,00 € H.T

#### **Culture :**

- COMPAGNIE UNDERCLOUDS : Ateliers équilibres CLEA : Devis de 2229,69 € T.T.C
- MUSEO PARC ALESIA : Visite centre le 19/06/2018 : Devis de 746 € T.T.C
- MUSEO PARC ALESIA Visite Centre le 21/06/2018 : Devis de 912 € T.T.C
- DAHIRO : Rétrospectives + DVD : Devis N° 2018-019 de 2984,00 € H.T
- DERRIERE LE HUBLOT : Achat jeux : Devis N°8 de 308,82 € H.T
- AGENCE N : Prestation Capoeira CLEA : 1430,76 € H.T
- AEROGRAFFDECO : Stage Initiation Graff collège Luzy : Devis N° 1074 de 1450,00 € H.T
- JULIEN ROBIN Régisseur : Sonorisation Festival « Les p'tites Scènes du Bazois » Devis de 2100 € T.T.C
- TRANSPORT FERRARI J-PH : Transport de Biches à Brinay : Devis n°DC 1281 DE 360 € T.T.C

#### **Déchets Ménagers :**

- IMPRIMERIE SAVIARD : Impression calendrier 2019 : Devis N° A37528/3 DE 1182 € H.T
- FAUNE FLORE ET ENVIRONNEMENT : Etude écologique Préporché : Devis de 4832,50 € H.T
- FAUNE FLORE ET ENVIRONNEMENT : Etude écologique Luzy : Devis de 4230,00 € H.T
- SEGILOG : Prestations Hors contrat : Devis de 760,00 € H.T
- MOULINS MOTOCULTURE : Achat tronçonneuse : Devis N° 2015/003 de 541,67 €
- Stéphane BESANCENOT Plâtrier : Travaux Site Déchets Ménagers : Devis de 1315,00 € H.T

#### **Divers :**

- BUREAU VERIFICATION CHAPITEAUX : Vérification Chapiteaux CCBLM : Devis N° 09-1023 de 402,60 € H.T
- DB INDORMATIQUE : Achats ordinateurs portables : Devis N° D014812 DE 1754,00 € T.T.C
- AUTREMENT DIT MULTIMEDIA : Impressions Affiches Festival « Les P'tites Scènes du Bazois » : Devis de 628,53 € H.T
- SENET FOURS : Entretien locaux le 7 mai : Devis N° 04181 de 45,83 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

#### Economie

- Accord pour la signature de la convention de partenariat avec la Boutique de Gestion

#### Tourisme

- Mise en place d'une plateforme pour la gestion de la taxe de séjour,
- Modification de la régie boutique (cartes de pêche et billetterie),
- Conventionnement avec les associations locales pour la billetterie,
- Convention d'objectifs entre l'OT et la CCBLM,
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le port de Chatillon-en-Bazois,
- Avenant au contrat du paysagiste intervenant pour le port de Chatillon-en-Bazois.

#### Habitat

- Accord pour la signature de la convention FNAME

#### Déchets ménagers

- Accord pour réaliser un groupement d'achat pour les lecteurs des cartes de déchetterie
- Etude pour la collecte en régie : choix du prestataire Tecta

#### Personnel

- Stagiairisation de M. Dujon et Mme Perrin,
- Recrutement d'un agent pour les villages du futur (contrat d'un an),
- Recrutement d'un agent pour labibliothèque (contrat de 6 mois),
- Renouvellement pour 6 mois du contrat de Thomas Compagnat (assainissement),
- Contrat en alternance dans la communication marketing territorial,
- Recrutement d'un saisonnier ou contrat aidé pour le site de Fleury (Biches).

#### Locations

- Bail pour le studio de la maison de santé Chatillon
- Bail précaire pour Saint-Hilaire-Fontaine

#### Assainissement

- assistance pour la délégation de service public,
- achat d'un véhicule d'occasion.

#### Voirie

- validation de devis pour l'entretien des accotements

#### Finances

- Création d'une régie de recettes pour les chapiteaux

### **Culture**

#### **Compétence culture**

**N° 2018-74**

La CCBLM dispose d'un délai de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la fusion, pour restituer les compétences facultatives. La CCBLM doit donc délibérer avant le 31 décembre 2018 sur ses compétences facultatives.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-P-1585 en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, du Sud Morvan, des Portes Sud du Morvan, au 1er janvier 2017 ;

Vu les arrêtés n°2018-P-135 et n°2018-P-438 modifiant les statuts de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan ;

Considérant qu'il convient de définir les compétences facultatives de la Communauté de communes,

M. Bertin, Vice-Président en charge de la culture, explique que la commission culture s'est réunie pour travailler sur la définition de la compétence culture en vue de la définition de la compétence. Il rappelle les statuts actuels.

**Statuts actuels:**

*Actions culturelles et sportives :*

Compétence déjà validée au conseil du 13 février 2018 :

\* Développement de l'offre culturelle du territoire par un accompagnement technique et financier des événements culturels de rayonnement communautaire initiés par les associations locales

Compétence restant à définir :

\* Soutien à l'école d'enseignement artistique par l'adhésion à RESO et le financement de la part « professeurs et directeur » pour offrir des tarifs égalitaires sur l'ensemble de la communauté de communes ;

\* Animation culturelle du territoire (production, programmation et diffusion) ;

\* Equipements culturels ;

\* Création d'un office intercommunal des sports ;

\* Spectacles et manifestations programmés annuellement dans le cadre de la saison culturelle définie par la communauté de communes ;

\* Enseignement musical hors temps scolaire ;

Compétence faisant l'objet de la décision du conseil communautaire du 5 juin :

\* Soutien à l'école d'enseignement artistique par l'adhésion à RESO et le financement de la part « professeurs et directeur » pour offrir des tarifs égalitaires sur l'ensemble de la communauté de communes ;

\* Animation culturelle du territoire (production, programmation et diffusion) ;

\* Spectacles et manifestations programmés annuellement dans le cadre de la saison culturelle définie par la communauté de communes ;

\* Enseignement musical hors temps scolaire ;

Proposition de nouveaux statuts par la Commission Culture

\* Enseignement artistique en faveur des enfants et des adultes du territoire

\* Mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique sur les temps scolaires et extra-scolaires

\* Spectacles et manifestations programmés annuellement dans le cadre de la saison culturelle définie par la Communauté de communes (identique aux statuts actuels)

M. Bertin explique qu'un rapport sur la politique culturelle « graines de culture » a été élaboré. Il présente les différents domaines de la compétence culture. Il dit que la compétence « bibliothèque » fera l'objet d'un vote du conseil communautaire en fin d'année 2018.

M. Georges Pereira, Président de la CLECT, explique que la sous-CLECT et la CLECT se sont réunies pour l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence culture (hors bibliothèque) afin d'éclairer les conseillers communautaires avant la prise de la décision du conseil communautaire. La CLECT propose de retenir la méthode de répartition selon les bases fiscales.

M. Pereira présente le tableau avec le montant des charges transférées par commune. Une colonne précise les chiffres en cas de restitution de la compétence et une autre colonne en cas de prise de compétence par la CCBLM.

Madame la Présidente fait procéder à un vote à bulletins secrets.  
Deux scrutateurs sont désignés : M. Pierre Brossard et M. David Bongard.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire,**

**- n'approuve pas la prise de compétence « enseignement artistique en faveur des enfants et des adultes du territoire », la compétence sera restituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

*Voix pour 22, blancs 2, nul 1, contre 40*

**- approuve la compétence « Mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique sur les temps scolaires et extra-scolaires » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.**

*Voix pour 37, blancs 2, contre 26*

**- approuve la compétence « Spectacles et manifestations programmés annuellement dans le cadre de la saison culturelle définie par la Communauté de communes » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.**

*Voix pour 36, blanc 1, contre 28*

#### **Subvention à l'AABN (association des amis des bibliothèques de la Nièvre) N° 2018-75**

M. Bertin, Vice-Président en charge de la culture, explique que cette association œuvre pour les bibliothèques de la Nièvre.

Proposition de subvention de la CCBLM : 382 €

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide attribuer une subvention de 382 € à l'association des amis des bibliothèques de la Nièvre.**

*Voix pour 54, abstentions 4, contre 7*

#### **Economie**

#### **Aides directes OCMACS N° 2018-76**

M. Alain Reininger, Vice-Président en charge du développement économique, explique que, suite au COPIL OCMACS du 2 mai dernier, les dossiers de subvention suivants ont été validés:

- Mme PEREZ, entreprise EPI TETE (Cercy-la-Tour), rénovation du salon de coiffure (électricité, peinture, carrelage, vitrine, façade) pour une dépense de 25 736,76€ ; soit une subvention de 3960€ CRBFC + 5000€ FISAC + **1040€ CCBLM.**

- M. KESTEN, entreprise AU JAMBON GOURMAND (Luzy), rénovation du local commercial (électricité, peinture, façade, store banne, enseigne, panneaux chambre froide) pour une dépense de 18 333,91€, soit une subvention de 2933€ CRBFC + 3667€ FISAC + **733€ CCBLM.**

- SARL LAMOUREUX - MAIZIERES, entreprise de maçonnerie (Luzy), investissements matériels suite à la création de leur entreprise (bétonnière, échafaudage, pompe à peinture, divers matériels...) pour une dépense de 31 370€ (plafond retenu de 25000HT = soit une subvention de 5000€ CRBFC + 5000€ FISAC (pas de subvention de la CCBLM car il ne s'agit pas d'investissement immobilier).

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les subventions suivantes :**

- 1 040 € pour l'entreprise Epi tête ;
- 733 € pour l'entreprise Au jambon gourmand.

## **Habitat**

### **Lancement du marché de suivi-animation de l'OPAH-RU de Luzy**

**N° 2018-77**

M. Jean-Paul Margerin, Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat, explique que la convention d'OPAH-RU de Luzy est en cours de signature auprès des différents partenaires. Dès qu'elle sera signée par l'ensemble des partenaires, la consultation des cabinets pour le suivi-animation pourra être lancée.

Montant prévisionnel du suivi-animation : 86 000 € HT/an pour 5 ans  
Durée : 5 ans

Le suivi-animation est financé à hauteur de 80%.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le lancement de la consultation des cabinets pour le suivi-animation de l'OPAH-RU.**

*Voix pour 57, abstentions 7, contre 1*

## **Commerces**

### **Proposition de vente des biens**

Madame la Présidente explique que les gérants des différents locaux commerciaux ont été rencontrés pour leur proposer d'acheter leur local.

Les membres du bureau ont fixé des prix de vente compte tenu de l'état des locaux et des évaluations faites par les notaires et les domaines.

La vente sera proposée dans un premier temps aux gérants à jour des loyers, dans un deuxième temps aux communes et enfin à des tiers sur la base de ces prix.

Des négociations pourraient avoir lieu. Le conseil communautaire en sera informé.

## **Demande de subventions**

M. Michel Bertin, Vice-Président en charge de la culture et de la vie associative, rappelle que l'enveloppe prévue au budget 2018 est de 54 000 €.

- Subventions attribuées aux associations culturelles : 37 370 €
- Subventions attribuées aux associations hors culture : 10 800 €

➤ Total attribué : 48 170 €

Enveloppe restante : 5 830 € (hors subvention pour l'AABN de 382 €)

#### **Demande de subventions : Radio FDL**

**N° 2018-78**

M. Michel Bertin, Vice-Président en charge de la culture et de la vie associative, explique qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé en janvier 2018 par la radio FDL. Une aide de la CCBLM est sollicitée à hauteur de 3 500 €.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 3 500 € à la radio FDL.**

*Voix pour 51, abstentions 4, contre 10*

#### **Demande de subvention : SERBLIM (Syndicat des Eleveurs de Race Bovine Limousine)**

**N° 2018-79**

M. Michel Bertin, Vice-Président en charge de la culture et de la vie associative, explique que SERBLIM a sollicité la CCBLM pour une subvention de 3 000 € pour l'organisation d'un concours interrégional « couleur Limousine » le 27 et 28 octobre 2018 à la Grande Halle de Luzy. Budget total : 20 080 €

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à SERBLIM.**

*Voix pour 60, abstention 1, contre 4*

#### **Personnel**

##### **Création de postes**

#### **Assainissement- secrétariat**

**N° 2018-80**

M. Eric Thomas, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique que Madame Isabelle Bonnot travaille pour le service assainissement depuis juin 2017. Elle fait 11h30 par semaine. Elle réalise des tâches de secrétariat, rédige des rapports, gère les stocks, les rendez-vous.

Ne pouvant pas aller au-delà d'un contrat d'un an pour surcroît d'activités, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 11h30 par semaine à compter de juillet 2018.

Son poste est prévu dans le budget pour l'ensemble de l'année 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque EPCI sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI ;

Considérant la nécessité de créer un emploi,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (11,5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour le poste de secrétaire au service assainissement.**

*Voix pour 62, abstentions 3, contre 0*

#### **Service finances – agent comptable**

**N° 2018-81**

M. Eric Thomas, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique que Madame Valérie Desbouis-Martin a un contrat pour surcroît d'activités depuis août 2017 en tant que comptable. Elle s'occupe plus particulièrement du budget général (section de fonctionnement). Ne pouvant pas aller au-delà d'un contrat d'un an pour surcroît d'activités, il est proposé de créer d'adjoint administratif à 20h30 par semaine à compter d'août 2018.

Son poste est prévu dans le budget pour l'ensemble de l'année 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque EPCI sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI ;

Considérant la nécessité de créer un emploi,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (20,5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 pour le poste de comptable au sein du pôle finances.**

*Voix pour 62, abstentions 3, contre 0*

#### **Elections professionnelles – représentants aux instances**

Les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre 2018. La CCBLM doit délibérer sur la composition du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

#### **Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de l'EPCI**

**N° 2018-82**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 58 agents ;

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 5 juin 2018 ;

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'EPCI.

#### **Fixation du nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et décision du recueil de l'avis des représentants de l'EPCI N° 2018-83**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33-1.

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 58 agents et justifie la création d'un CHSCT ;

Considérant la consultation des organisations syndicales intervenue le 5 juin 2018 ;

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- décide le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de l'EPCI.

#### **Santé**

M. Sébastien Descreaux, conseiller communautaire délégué à la santé, explique que les dentistes de Moulins-Engilbert ont entrepris des recherches pour trouver un dentiste pour la maison de santé de Chatillon-en-Bazois.

Le cabinet Van der Lee a trouvé un candidat. Il nous propose un contrat pour un montant de 11 000 € HT. Cette dépense n'est pas prévue au budget à ce jour.

M. Descreaux explique que la compétence santé revêt plusieurs aspects :

- la recherche de professionnels de santé
- les maisons de santé
- la MARPA de Millay

#### **Voirie**

#### **Règlement de voirie**

**N° 2018-84**

M. Caillot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la commission voirie a travaillé sur un règlement pour fixer un cadre pour la gestion de la voirie par la CCBLM.

Le règlement de voirie est présenté.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le règlement de voirie tel qu'annexé à la présente délibération.**

*Voix pour 53, abstentions 3, contre 9*

*Arrivée de M. Patrice Bonnet à 21h15*

### **Marché de maîtrise d'œuvre pour le pont de Fléty**

**N° 2018-85**

M. Caillot, Vice-Président en charge de la voirie, explique que la CCBLM n'a reçu qu'une seule offre pour la maîtrise d'œuvre du pont de Fléty de l'entreprise GINGER CEBTP.

Estimation : 50 000 € HT

Proposition : 42 755 € HT

Décomposée de la manière suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 26 080 € HT
- Etude géotechnique : 2 875 € HT
- Dossier de demande d'autorisation : 13 800 € HT

Pour rappel, les travaux doivent commencer avant le 1<sup>er</sup> octobre pour la subvention DETR.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Ginger CEBTP pour un montant de 42 755 € HT pour la maîtrise d'œuvre du pont de Fléty.**

### **Finances**

#### **Décisions modificatives**

**N° 2018-86**

M. Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires.

Pour l'étude réalisée pour la valorisation des locaux de l'entreprise Faurécia :

D-202-2017001-020 : - 49 999,00 €

D-2031-2017001-90 : + 49 999,00 €

Une décision modificative est également nécessaire pour le logiciel de comptabilité SEGILOG :

#### **Fonctionnement - Dépenses**

Article 6156/011-020 - Maintenance : - 9 364,00 €

Article 023/023-020 - Virement à la section d'investissement : + 9 364,00 €

#### **Investissement - Dépenses**

Article 2051/20-020 Concessions et droits similaires : + 9 364,00 €

#### **Investissement - Recettes**

Article 021/021-020 Virement de la section de fonctionnement : + 9 364,00 €

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que présentées.**

## **Annulations de titres**

**N° 2018-87**

M. Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, explique qu'il convient d'annuler deux titres de l'ex SIOM de La Machine émis à l'encontre du SICTOM des Morillons pour un montant de 19 266 € (un titre de 11 430 € et un titre de 7 836 €). Aucune convention n'avait été signée.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'annuler les deux titres concernés.**

## **Contribution 2017 pour le LEADER**

**N° 2018-88**

M. Georges Pereira, Vice-Président en charge des finances, explique que le Parc naturel régional du Morvan nous demande de délibérer sur la contribution 2017 payée par la CCBLM pour le programme LEADER Morvan (2014-2020). Le conseil communautaire avait délibéré sur le montant prévisionnel. Il convient de délibérer sur le montant réel soit 3 533,52 €.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la contribution 2017 de la Communauté de communes au programme LEADER Morvan pour un montant de 3 533,52 €.**

## **Contrat enfance jeunesse**

### **Convention avec le Centre social Entre Loire et Morvan**

**N° 2018-89**

Mme Bernadette Voilliot, Vice-Président en charge de l'action sociale, explique qu'il convient de valider la proposition de convention avec le Centre social Entre Loire et Morvan pour la mise en œuvre du Contrat enfance jeunesse sur l'année 2018.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec le Centre social Entre Loire et Morvan telle qu'annexée à la présente délibération.**

### **Demande de subvention pour l'extension de la Marelle à Moulins-Engilbert**

**N° 2018-90**

Mme Bernadette Voilliot, Vice-Président en charge de l'action sociale, explique qu'il y a un projet d'extension de La Marelle à Moulins-Engilbert, les locaux n'étant plus suffisamment grands pour accueillir l'ensemble des activités.

L'extension de La Marelle, en créant une salle supplémentaire dédiée au Relais assistantes maternelles et en mutualisant les locaux, répondra ainsi :

- au passage de la micro-crèche en multi-accueil et à l'augmentation de la capacité d'accueil de 10 à 14 enfants de cet établissement d'accueil du jeune enfant.
- à l'augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs maternel et primaire pendant les périodes de fortes affluences.
- à la montée en charge de l'activité de la ludothèque.
- à l'identification de locaux propres au RAM.

## Plan de financement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
Etudes et travaux	220 000	Région BFC	100000	45,4%
		CAF	54 000	12,3%
		MSA	22 000	10,0%
		Autofinancement	44000	20,0%
Total	220 000 €	Total	220000 €	100%

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement tel que présenté,
- sollicite le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 100 000 € ;
- sollicite le MSA à hauteur de 22 000 € ;
- sollicite la CAF à hauteur de 54 000 € ;
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures pour l'application de cette délibération.

### **Présentation du dispositif du projet de territoire**

Le Conseil départemental de la Nièvre a approuvé mi-mai son règlement d'intervention dans le cadre de la contractualisation pour les Projets de territoire portés par les Communautés de communes. Ces contrats sont prévus pour la période 2018-2020.

Une enveloppe de 748 850 € est réservée pour le territoire de la CCBLM. 90% des crédits doivent être affectés à des opérations d'investissement et 10% pour l'ingénierie.

Les projets peuvent être portés par la Communauté de communes, par les communes ou par des associations.

Un courrier vient d'être adressé aux communes pour qu'elles nous transmettent les éventuels projets pouvant s'inscrire dans cette démarche. Une réponse est souhaitée pour le 15 juin.

Le comité de pilotage se réunira fin juin pour étudier les différents projets proposés.

Le contrat doit être signé avant la fin octobre.

Mme la Présidente demande si des conseillers communautaires souhaitent participer au COPLI du projet de territoire.

Mme Strieska et M. Péré souhaitent participer aux réunions du COPIL.

### **Motion Agence de l'eau Loire Bretagne**

**N° 2018-91**

La loi de finances prévoit de réduire les crédits attribués aux agences de l'eau de l'ordre de 25%. L'Agence de l'eau propose de voter une motion.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la motion telle qu'annexée à la présente délibération.**

## Questions diverses

L'ordre du jour ayant été traité, la Présidente lève la séance à 21h55.

Le secrétaire de séance, Hervé GARÇON

